

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 DECEMBRE 2024

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Procurations : 3

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2024/8/31

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de décembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 04 décembre 2024.

Présents

ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine et VANDENABEELE Magali

Absents excusés

AUBIN Daniel, BOREL Christian, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, MICHEL Francine, PARENT Michèle

Procurations

Monsieur BOREL Christian donne procuration à Monsieur BONNAFFOUX Luc
Madame MICHEL Francine donne procuration à Madame SAUNIER Clémence
Madame PARENT Michèle donne procuration à Monsieur ESTACHY Jean-François

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.
Madame Christine SPOZIO est élue secrétaire de séance.

Objet : « Adaptation des déchèteries intercommunales pour l'accueil des nouvelles filières REP et optimisation du service Déchets »/ TRANCHE 2 demande de financement au titre de la DETR 2025

Monsieur le président rappelle au conseil communautaire qu'afin de répondre aux objectifs du SRADDET-PRPGD (Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets) à l'horizon 2025, des travaux sur les deux déchèteries ont été programmés.

Ils s'échelonnent en deux phases : la première tranche sur 2024 et la seconde sur 2025, pour laquelle un financement DETR doit être sollicité :

TRANCHE 1, réalisation 2024	TRANCHE 2, réalisation 2025
<u>Déchèterie d'Avançon :</u> VRD génie civil (extension quais + mur ceinture) Création d'une DECI complémentaire <u>Déchèterie de Theus</u> Totalité du programme (ajout de 2 quais + requalification local gardien)	<u>Déchèterie d'Avançon et ateliers technique sintercommunaux</u> Création des garages et aire de lavage Amélioration et sécurisation de l'accès
Montant estimé : 679 000 € HT	Montant estimé : 721 000 € HT
TOTAL PROGRAMME : 1 400 000 € HT	

Le plan de financement de la tranche 2 est le suivant :

TRANCHE 2 2025 Déchèteries et ateliers techniques intercommunaux			
Dépenses HT		Recettes	
Gros oeuvre	158 020 €	ETAT DETR 2025 (40%)	288 400 €
Charpente couverture bardage serrurerie	235 160 €		
Menuiseries extérieures et intérieures	72 100 €	REGION SUD (29%)	209 090 €
Isolation Plâtrerie	16 260 €		
Carrelage peintures	28 610 €		
Plomberie sanitaire ventilation chauffage	27 100 €	DEPARTEMENT HAUTES-ALPES (11%)	79 574 €
Electricité	37 000 €		
Amélioration et sécurisation de l'accès	105 000 €	Autofinancement CCSPVA (20%)	143 936 €
Etudes diverses et honoraires	41 750 €		
TOTAL TRANCHE 2 2025	721 000 €		721 000 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet et son contenu.
- Approuve le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget.
- Autorise le président à déposer une demande de subvention à hauteur de 288 400 € auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes au titre de la DETR 2025 pour la tranche n°2.
- S'engage à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.
- Autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Le secrétaire de séance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 12 décembre 2024

Et de la publication, le 19 décembre 2024

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).